

Le 18 février 2021

## Communiqué de presse

# SAP : Une avancée historique portée par la FESP en faveur de l'emploi

Lors du WebiFESP organisé par la Fédération du Service aux Particuliers (FESP), première fédération des entreprises de services à la personne, Maxime Aïach, son président, a reçu Olivier Dussopt, ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargé des Comptes publics.

Maxime Aïach et Olivier Dussopt ont abordé la mise en place du Crédit d'impôt instantané #C2I qui vise à permettre aux consommateurs de services à la personne de bénéficier immédiatement du montant de leur crédit d'impôt sans avoir à attendre l'année suivante.

Après une première phase d'expérimentation dans deux départements, le ministre a également confirmé la généralisation nationale du dispositif à partir de janvier 2022 pour l'ensemble des ménages.

*Pour Maxime Aïach, « Ces mesures de simplification majeures, proposées par la FESP depuis 2017, vont permettre à la fois de redonner du pouvoir d'achat aux foyers, mais aussi de lutter contre le travail non déclaré. 200 000 emplois sont en jeu ! Cela témoigne du poids et de l'engagement de la FESP qui œuvre pour le secteur depuis sa création en 1996 qui est à l'origine de l'élargissement du secteur aux entreprises. Cette année marque ainsi les 25 ans du secteur et de la FESP. Les deux sont ainsi indissociables. »*

Olivier Dussopt a manifesté son souhait de travailler avec la FESP sur les moyens législatifs qui permettraient de sanctuariser le périmètre du crédit d'impôt, probablement dans la future loi de finances rectificatives.

Lors de cet événement, le ministre a également pu rassurer tous les professionnels et consommateurs utilisateurs de services à la personne quant au périmètre du bénéfice du crédit d'impôt service à la personne. Toutes les activités de SAP consommées bénéficieront du crédit d'impôt dès lors qu'elles sont réalisées dans le cadre de la circulaire du 11 avril 2019 relative aux activités de services à la personne.

Fortement impactées par la crise sanitaire, les entreprises du secteur, qui contribuent à l'emploi de 1,3 million de personnes, jouent un rôle majeur dans la vie quotidienne des Français. Les mesures de simplifications administratives sont particulièrement attendues autant par les entreprises que par les bénéficiaires.

### Contacts presse :

Shahina Akbaraly au 06 50 82 55 02 ou [s.akbaraly@o2p-conseil.com](mailto:s.akbaraly@o2p-conseil.com)

Didier Château, Référent territorial de la FESP Pays de la Loire au 06 16 66 42 33

**À propos de la FESP :**

Reconnue par l'État comme la première Fédération professionnelle, en nombre d'entreprises et de salariés, dans la branche des entreprises de services à la personne en France (arrêté de représentativité : <https://cutt.ly/Urr6Kja> ).

Elle a pour missions de défendre et représenter les intérêts des entreprises de SAP, les accompagner et les informer. Depuis 1996, elle est l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics et des partenaires sociaux pour toute évolution légale, réglementaire et législative, sur l'ensemble des vingt-trois activités du secteur. <http://www.fesp.fr/>. La FESP fêtera cette année son 25e anniversaire.